

Question de Lamya Kirouani et Nicolas Bescond relative à l'Education Prioritaire à Ivry-sur-Seine

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation préoccupante de plusieurs établissements scolaires d'Ivry-sur-Seine qui, malgré des indicateurs sociaux et scolaires particulièrement faibles, ne bénéficient pas d'un classement en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP ou REP+).

Sont concernés : les groupes scolaires Jacques Solomon, Paul Langevin, Rosa Parks, Anne Sylvestre, Rosalind Franklin, la maternelle Eugénie-Cotton, les collèges Gisèle-Halimi et Romain-Rolland.

Tous présentent des Indices de Position Sociale (IPS) inférieurs à la moyenne départementale, des taux d'élèves boursiers et de redoublement élevés, et un fort ancrage dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (Monmousseau, Ivry-Port, Gagarine, Pierre-et-Marie-Curie). Or, l'absence du classement en REP ou REP+ prive leurs élèves de moyens pédagogiques adaptés et de conditions d'apprentissage équitables.

Nous souhaitons insister sur deux situations particulièrement critiques : l'école Jacques-Solomon, dont l'IPS figure parmi les plus bas du département et qui accueille de nombreux élèves en grande difficulté scolaire ou en situation de handicap, sans bénéficier du statut REP ; le collège Gisèle-Halimi, dont deux des trois groupes scolaires de rattachement sont pourtant déjà classés REP et qui accueille de nombreux élèves domiciliés en QPV.

Malgré les interpellations adressées à l'Éducation nationale et les mobilisations locales (pétitions, rassemblements, grèves, marches aux flambeaux), aucune décision de classement n'a été prise, contrairement à ce qui a pu être fait dans d'autres villes pour des établissements présentant des indicateurs similaires.

Monsieur le Préfet, en tant que représentant de l'État dans notre département, nous vous demandons d'intervenir auprès du ministère de l'Éducation nationale afin que soit enfin garanti un traitement équitable aux établissements d'Ivry-sur-Seine. Il en va du droit fondamental de chaque enfant à bénéficier d'une éducation de qualité, tel que le consacre le Code de l'éducation et la Convention internationale des droits de l'enfant.

Nous espérons que vous entendrez notre appel et que vous saurez relayer avec force la demande légitime d'un classement en REP ou REP+ des établissements scolaires d'Ivry-sur-Seine.

Vous remerciant de l'attention que vous pourrez porter à cette question, nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Préfet, nos salutations républicaines.

Lamya KIROUANI et Nicolas BESCOND

Conseillers départementaux – Canton d'Ivry-sur-Seine